



## APPLICATION

LA RECHERCHE SUR LES POISSONS DE  
LA RDC ET LE PROTOCOLE DE  
NAGOYA:

CAS D'ANALYSE D'UN CONTRAT DE  
COLLABORATION

ENTRE

L'ICCN ET LE MRAC DE TERVUREN.

PAR

**KISUKI MATHE BENOIT**

ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR

ATS-DG/ICCN

## PLAN DE L'EXPOSE

- I. Présentation de l'ICCN: Statut, Mission et Vision
- II. Présentation du MRAC-Tervuren
- III. Présentation des éléments du Contrat entre l'ICCN et le MRAC
- IV. Analyse des éléments du Contrat par rapport aux principes de l'Accord de Nagoya;
- V. Leçons à tirer et recommandations





## I. Présentation de l'ICCN: **Statut**

### **ICCN est:**

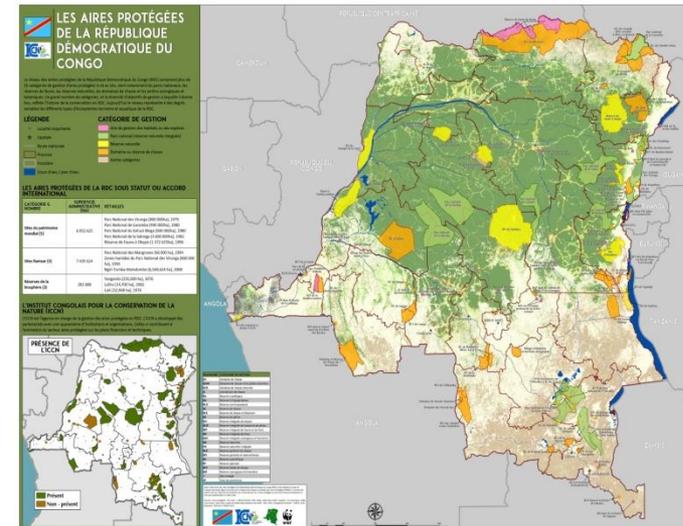
- **Etablissement Public** à caractère technique et scientifique ;
- **Doté d'une personnalité juridique** et jouit d'une autonomie de gestion administrative;
- **Sous Tutelle de Trois Ministères:**
  - Min. de l'Environnement et Développement Durable,
  - Min. du Tourisme et ;
  - Min. en charge de la Défense Nationale.

(Décret N°12/015 du 15 juin 2015).

## I. Présentation de l'ICCN: Mission

### Trois volets de la mission de l'ICCN:

- Assurer la protection de la faune et de la flore (dans les Aps in et ex-situ d'intérêt National);
- Valoriser la biodiversité en favorisant la recherche scientifique et en facilitant les activités d'écotourisme conformément à la législation en vigueur et dans le respect des principes fondamentaux de la conservation ;
- Réaliser ou faire réaliser les études et d'en assurer la vulgarisation à des fins scientifiques et didactiques dans le domaine de la conservation.
- Assumer le rôle d'Organe de Gestion CITES de la République Démocratique du Congo(depuis près d'1 mois) ;

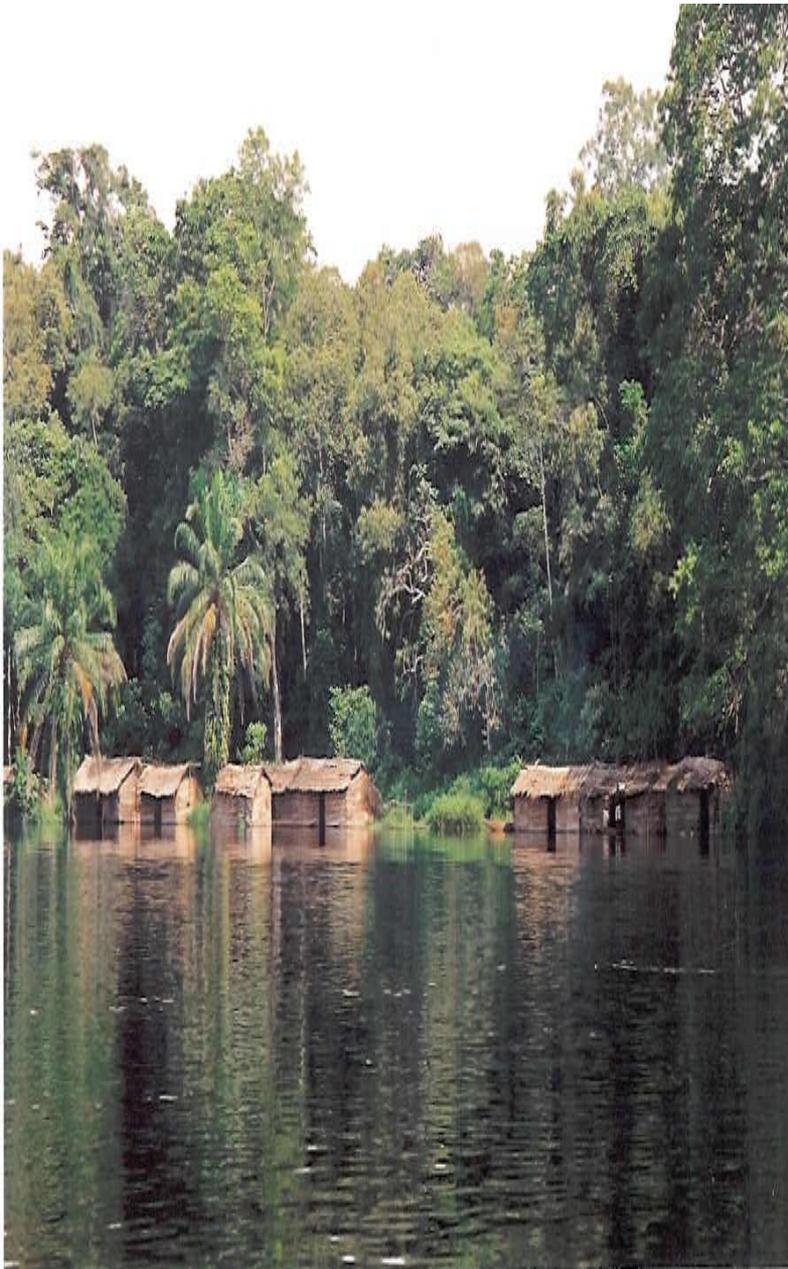




I. Présentation de l'ICCN:

## **Vision de l'ICCN:**

**Assurer la conservation et la gestion efficace et durable de la biodiversité** dans tout le réseau national d'aires protégées de la RDC, **en coopération avec les communautés locales et les autres partenaires pour le bien-être des populations congolaises et de toute l'humanité**



## II. Présentation et Mission du MRAC-T:

Institution de Recherche pour:

- ❖ l'acquisition et la gestion des collections;
- ❖ la recherche scientifique;
- ❖ la valorisation des résultats de celle-ci;
- ❖ la diffusion des connaissances et la présentation au grand public d'une partie de ses collections.



## III. Présentation des éléments du Contrat entre l'ICCN et le MRAC:

- Lettre de motivation/demande d'exportation des spécimens de la ressource génétique:
- Adresses
- Objet
- Obligations
- Avantages



## Lettre de demande d'exportation des spécimens de la ressource génétique: Poisson

**Monsieur le Directeur Général de l'ICCN  
Organe de Gestion CITES RDC,**

Je viens, par la présente, **solliciter un Permis CITES pour l'exportation** de cinquante-cinq (55) **spécimens de poissons aveugles de Mbanza-Ngungu (*Caecobarbus geertsi*) pour des études scientifiques** au Musée Royal de l'Afrique Centrale de Tervuren (MRAC Belgique) **dans le cadre de mes recherches doctorales sur les poissons du Bassin du Congo.**

**Il s'agit d'un matériel biologique sans valeur marchande constitué de spécimens morts et conservés dans de l'alcool pur, qui servira à des études taxonomiques et génétiques pour la meilleure connaissance de la biodiversité de notre pays,** dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et du Protocole de Nagoya. Ces spécimens se trouvent déjà à Kinshasa et attendent ce Permis d'exportation nous permettant de solliciter le Permis d'importation auprès de l'Organe de Gestion CITES Belgique.

Vous remerciant d'avance pour l'intérêt que vous voudriez bien accorder à ma demande, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général,** l'expression de ma parfaite considération.

**Paul N'LEMVO BUDIONGO**

**Directeur , Chef de Bureau du Directeur Général**

**Doctorant à l'ERAIFT**

## Adresses du MRAC-T:

## Adresses de l'ICCN:

- Leuvensesteenweg 13, B-3080 Tervuren, Belgique, et représenté par son Directeur Général, GUIDO GRYSEELS

- N°13, avenue Papa Iléo(ex-des Cliniques), Commune de la Gombe, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo, représenté par son Directeur Général, Pasteur Dr Cosma WILUNGULA BALONGELWA





## Objet du contrat:

- ✓ la mise en place d'un cadre propice pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya ;
- ✓ le renforcement des capacités dans la collecte et analyse des données biologiques, par des stages et des formations universitaires ;
- ✓ l'échange des connaissances dans ce domaine de la recherche scientifique sur la biodiversité ;
- ✓ l'appui aux activités favorisant les stratégies d'utilisation durable des ressources naturelles.

## Obligations de l'ICCN:

- veiller à ce que la recherche et les collections biologiques prennent en compte le principes de Consentement Libre Informé Préalablement (CCCP/CLIP), d'élaboration des Termes d'Accord Mutuels (MAT) et d'Accès et Partage des Avantages (APA) au bénéfice des populations riveraines des lieux de récolte des spécimens et le renforcement des capacités des cadres congolais ;
- garantir aux chercheurs du MRAC, dans les limites de son pouvoir et de ses moyens, la sécurité dans les sites de recherche ;

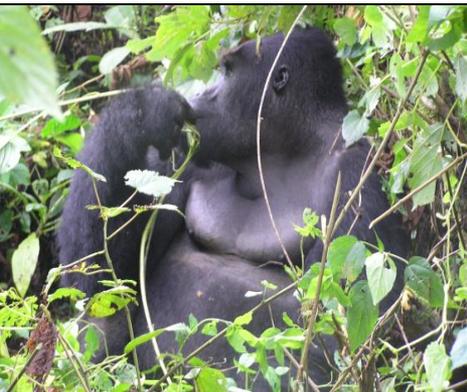


# ATELIER DE FORMATION SUR LE PROTOCOLE DE NAGOYA

## Obligations de l'ICCN:



- appuyer, en respect de la législation en la matière, auprès des autorités compétentes, les **demandes d'autorisations présentées par le MRAC** pour la réalisation des activités liées au présent mémorandum;
- mettre, en cas de besoin, à la disposition du MRAC, le **personnel nécessaire** à la réalisation des activités de recherche;
- **communiquer** au MRAC **toute information** pouvant affecter la mise en œuvre du présent mémorandum;



## Obligations de l'ICCN:

- assister le MRAC, dans le respect de la législation en la matière, dans **les démarches relatives à l'expédition à l'étranger des échantillons scientifiques récoltés et destinés aux analyses dans les laboratoires spécialisées**, notamment dans l'obtention **des Certificats ou Permis d'exportation** et dans les formalités relatives à l'obtention de l'exonération en matière d'impôts et taxes à l'importation des matériels.



## Obligations du MRAC:

- respecter les normes et procédures relatives aux activités de recherche en RDC ;
- veiller à l'accès et au partage équitable des avantages liés à l'utilisation du matériel biologique transféré ou exporté ;
- respecter les procédures en matière d'importation et d'exportation des échantillons scientifiques ;
- respecter les lois et règlements en matière de conservation en République Démocratique du Congo



## Obligations mutuelles (ICCN et MRAC):

- transmettre aux autres Parties, des exemplaires des rapports techniques et des publications scientifiques et le programme d'activités;
- Communiquer la liste des projets à réaliser au cours de l'année;
- procéder à une évaluation interne de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et en faciliter la réalisation.

## Avantages du contrat:

- ❖ renforcer des capacités de gestion technique et scientifique des cadres de l'ICCN;
- ❖ formuler des recommandations pour la conservation et la gestion durables des poissons;
- ❖ contribuer significativement, au moyen de partenariats, au développement durable de la RDC par la recherche sur sa diversité biologique;



## Avantages du contrat:

- ❖ Appuyer les activités favorisant les stratégies d'utilisation durable des ressources naturelles.
- ❖ renforcer des capacités des cadres congolais (membres des communautés locales).





## QUESTION:

- Est-ce que ce contrat est conforme aux principes de l'Accord de Nagoya?

Stratégie-Cadre Nationale REDD+  
de la République Démocratique du Congo



## Quelques mesures de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya

- Promotion des activités de sensibilisation des populations à tous les niveaux: appui en expertise et en ressources financières.
- Appropriation du contenu du contrat par les populations locales (CPCC/CLIP)
- Renforcement des capacités des communautés locales et peuples autochtones;
- Tenir compte des connaissances traditionnelles locales et des savoirs traditionnels des PAs dans le respect des droits des PAs comme des valeurs culturelles;
- Prendre en compte la situation socio-économique et des avantages associés à l'utilisation des ressources;
- Etablir la liste indicative des éléments à inclure dans le contrat en faveur des communautés locales: Contribution au développement durable;
- Etablir la propriété des ressources génétiques après identification sp



## V. Leçons à tirer et recommandations



1. Pas toujours aisé de négocier des contrats liés aux avantages non monétaires en faveur des COLO/Pas;
2. Nécessité de négocier des types d'avantages à partager équitablement avec les COLO et PAs;
3. Pas évident d'évaluer l'équité des avantages pour des contrats reposant sur les paramètres non monétaires: Une question d'éthique;
4. Veiller à la non utilisation du matériel génétique pour des fins non contractuels (biopiraterie)

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

